

BAT-TH-102 / Chaudière à Haute Performance Énergétique pour bâtiment tertiaire

1. Domaine d'application

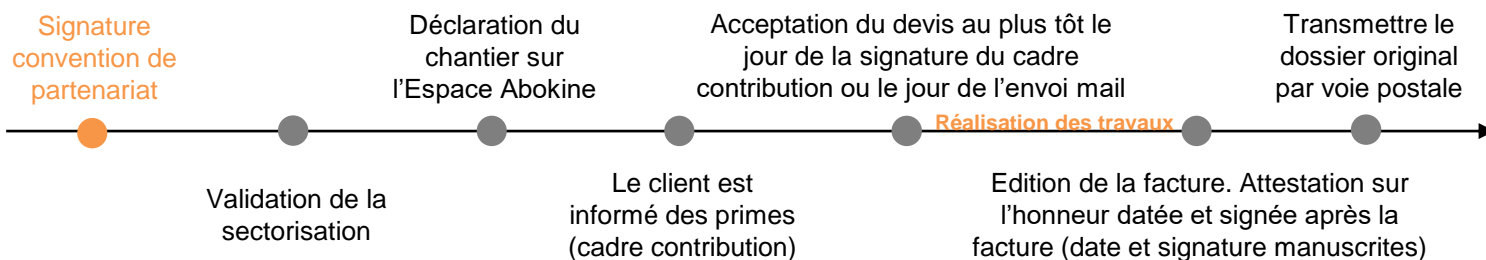
- Locaux du secteur tertiaire existants de plus de 2 ans réservés à une utilisation professionnelle.

2. Critères d'éligibilité

- La chaudière utilise un combustible liquide ou gazeux. En cas de **recours à un produit non validé par Abokine, contactez votre chargé(e) de clientèle avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.
- 3 cas possibles :

Puissance nominale thermique ≤ 70 kW Efficacité énergétique saisonnière hors dispositif de régulation (η_s) $\geq 90\%$ Installation d'un régulateur de classe IV ou plus	Puissance nominale thermique > 70 kW et ≤ 400 kW L'efficacité utile à 100 % de la puissance thermique nominale $\geq 87\%$ (Hors régulateur) L'efficacité utile à 30 % de la puissance thermique nominale $\geq 95,5\%$ (Hors régulateur) Installation d'un régulateur de classe IV ou plus	Puissance nominale thermique > 400 kW Le rendement PCI à pleine charge $\geq 92\%$ Le rendement PCI à 30% de charge $\geq 92\%$ Installation d'un régulateur de classe IV ou plus
--	--	---

3. Rappel de la chronologie du dossier



⚠ Le Cadre Contribution peut être signé dans les 14 jours suivant la date d'engagement de l'opération.

4. Paiement de la prime

- Le **calcul de la prime dépend de l'activité exercée dans les locaux** : merci de consulter votre chargé de clientèle en amont de l'établissement du devis.
- Nous vous conseillons de faire l'avance de prime à votre client. Dans ce cas, la mention de la prime doit être renseignée et la prime doit être déduite du montant TTC de la facture.
- **Si la chaufferie comporte plusieurs chaudières ou est associée à une pompe à chaleur, veuillez vous rapprocher de votre chargé de clientèle.**

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
-----	---	---

5. Contrôle du chantier et des documents administratifs

- **Depuis le 01/01/22** : nous transmettre sans délai, par voie postale, les originaux (ni scan ni photocopie) de l'attestation sur l'honneur et du cadre contribution (si format papier choisi). Nos coordonnées : **Abokine – Service Archivage – 2 avenue des Jades 44300 Nantes**

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 22 ans

Un déménagement, un changement de nom de votre société, une modification de votre SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

BAT-TH-102 / Chaudière à Haute Performance Energétique pour bâtiment tertiaire

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + coordonnées entreprise
- 2 En cas de sous-traitance, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET

Informations sur le client

- 3 **Personne physique** : nom + prénom + adresse du bénéficiaire + email (un seul bénéficiaire possible)
Personne morale : **raison sociale** + nom + prénom + fonction du signataire + adresse du siège + SIRET
- 4 **Adresse du chantier** : Nom de l'établissement + adresse
Si possible, préciser les références cadastrales de l'établissement (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 Intitulé de l'opération : « Mise en place d'une chaudière à Haute Performance Energétique pour bâtiment tertiaire » pour chauffage ou chauffage et ECS
- 6 Faire apparaître l'**usage de l'établissement au regard du dispositif CEE**. Faire apparaître la **surface totale qui sera chauffée** par la nouvelle installation, elle doit être cohérente avec celle relevée au cadastre
- 7 Faire apparaître le descriptif complet du modèle installé:
 - La marque, modèle et référence
 - La puissance nominale thermique
 - **L'ensemble des critères techniques selon les cas présentés page 1.**

Mentions de prime en toutes lettres (facultative) - Raison Sociale – SIREN d'Abokine

- 8 « **Prime Certificats d'Economies d'Energie Abokine - 749843090** » avec le montant associé
⚠ Notre numéro SIREN doit désormais apparaître dans la mention de prime

Validation du devis

- 9 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires
>> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise

1 ISO NANTAIS

10 rue des palmiers 44000 Nantes
contact@iso.com
02 40 41 42 43 / www.site.com
SIRET n°

Devis / facture n°13

Nantes, le 9 avril 2021

2 Travaux réalisés par la société ISO & Co
SIRET n°

3 Raison sociale de la société
Prénom, nom, fonction du
signataire

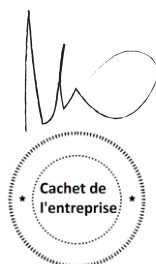
3 rue des passants 44200 Nantes
Josiane.michu@email.com

4 Adresse des travaux :
NOM du bâtiment
800 rue des fleurs 44300 Nantes
Références cadastrales.
Ex : section : 000 BZ 04 – parcelle 24

5	Mise en place d'une chaudière à haute performance énergétique dans un bâtiment tertiaire pour chauffage ou chauffage et ECS	p.u	unité	total HT
6	« Usage » de l'établissement et « surface de l'espace chauffé » par l'installation			
7	Marque : Modèle : Référence :	15 000	1	15 000
	Puissance nominale thermique :			
	Les critères techniques selon les cas présentés page 1 : L'efficacité énergétique saisonnière OU les efficacités utiles OU le rendement PCI :			
	Dispositif de régulation et sa classe :			

8 Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090 d'un montant de 4 000 €

9
Le 18 avril 2021
Bon pour accord
Nom, prénom,
fonction du signataire
(manuscrits)



2 possibilités pour le paiement de la prime CEE

Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	15 000 €	Total HT	15 000 €
TVA 20%*	3 000 €	TVA 20%*	3 000 €
Total TTC	18 000 €	Total TTC	18 000 €
Reste à payer	18 000 €	Prime CEE	-4 000 €
		Reste à payer	14 000 €

La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.